

MODELE DE LETTRE DE DOLEANCES

- 1) **Un résume rapide** des circonstances de l'accident
- 2) **La prise en charge hospitalière** : les dates d'hospitalisation
- 3) **Les troubles** apparus de suite après l'accident (certificats médicaux)
- 4) **Les soins** :
 - 5) - L'existence de fixateurs externes, de plâtre ou d'attelle (combien de temps)
 - L'utilisation de fauteuil roulant (combien de temps)
 - L'utilisation de deux cannes anglaises (combien de temps)
 - L'utilisation d'une seule canne (combien de temps)
 - Soins infirmiers (durée ?)
 - Soins en kinésithérapie (nombre de séances par semaine)
- 6) **Les troubles** qui persistent à ce jour
- 7) Ce que l'accident a changé dans votre vie
 - **Professionnelle** : au niveau salaire, promotion, et/ou incapacité actuelle pour reprendre le poste de travail qui était le vôtre avant l'accident
 - **Familiale** : si vous avez des troubles psychiques ou physiques qui vous empêchent d'avoir la même vie familiale et sociale qu'avant l'accident
 - **Sexuelle** : si vous avez des difficultés physiques ou psychique pour accomplir votre vie sexuelle depuis l'accident
- 8) **Les préjudices esthétiques** qui résultent de l'accident :
 - D'une part tout de suite après l'accident (cannes, attelles, plâtre, minerve, fauteuil roulant..)
 - Ceux qui restent à ce jour
- 9) **Les sports et les loisirs** que vous faisiez avant l'accident et ceux que vous n'avez pas pu reprendre
- 10) Si vous avez eu **besoin d'aide** après l'accident dans les actes courants de la vie (ménage, courses, habillage, toilette, accompagnement pour sortir, aide aux enfants si il y a)
- 11) **Estimer cette aide** le nombre d'heure par jour (ou par semaine) ainsi que la durée de cette aide depuis les faits.
- 12) Si vous êtes **étudiant**, les difficultés pour poursuivre vos études ou passer des examens
- 13) **Les troubles psychologiques** ou des troubles de l'humeur (cauchemars ; anxiété, difficulté à repasser sur les lieux de l'accident, etc.) qui persistent ainsi que les traitements suivis (psychiatre ou psychologue) et médicaments